

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN
61 bis rue Paul Doumer, 17200 ROYAN
Tél : 05 46 38 66 53 - ccas@mairie-royan.fr

CONCOURS VOL D'INITIATION AVION ÉLECTRIQUE

RÈGLEMENT

1-OBJET

Organisé par le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de Royan, ce concours vise à faire découvrir le pilotage d'avion électrique aux jeunes royannais.

Il vise également à encourager la réflexion et la créativité des participants à présenter une réalisation écrite sur le thème suivant : « Vivre ma jeunesse à Royan ».

Ces rédactions seront soumises à la délibération d'un jury composé des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Royan.

Les 20 dissertations retenues remporteront une initiation au vol sur avion électrique (30 min de vol précédé d'un briefing théorique) sous l'égide de l'aéroclub de Royan.

2-CONDITIONS

Les participants doivent :

- Être domiciliés à Royan
- Avoir entre 14 et 18 ans
- Présenter une autorisation parentale pour les mineurs (document ci-joint en annexe).

Une seule dissertation est acceptée par participant.

Les œuvres doivent évoquer le thème « Vivre ma jeunesse à Royan ».

3-DEBUT ET FIN DU CONCOURS

Du 14 juillet 2025 au 20 août 2025.

4-DÉLIBÉRATIONS

Les œuvres reçues seront soumises aux votes du jury, aux conditions suivantes :
traiter le sujet,
respecter les caractéristiques précédemment précisées.

5-PRIX DÉCERNÉS

Les 20 dissertations retenues remporteront une initiation au vol sur avion électrique (30 min de vol précédé d'un briefing théorique) sous l'égide de l'aéroclub de Royan.

6-USAGE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque prétendant autorise le CCAS de Royan à imprimer le fichier représentant son œuvre, à reproduire ces tirages, les présenter au public et en faire usage pour toute utilisation relative au concours, quel que soit le moyen technique de reproduction (papier, support électronique, numérique...), de diffusion directe ou indirecte (édition, publicité, affichage, exposition, salons ou manifestations divers, presse écrite ou audiovisuelle, Internet, ou tout autre réseau issu des nouvelles technologies de l'information et de la communication), que cette diffusion soit d'accès libre ou payant ; sur tout le territoire français, européen et international ; à l'exclusion de produits destinés directement à la vente. Il sera fait de ces œuvres un usage non commercial. La présente cession est consentie à titre gratuit à compter du dépôt de l'œuvre et pour 5 ans.

7-DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation au concours implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.